

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le **27 janvier**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 14 janvier 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Loïc JARRIGE, Sophie CROUZEVALLE, Didier VERARDO, , Maël BARBE, Marie-Christine DERAEDT, Raymond BOUTOT, Frédéric GERAUDIE, Marielle ROULET,

EXCUSÉS : Arnaud VOIJOUR, Marie GOLFIER, Elisabeth MOREL, Elodie NOPPE

ABSENTS :

PROCURATION :

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Julie DALMON

Approbation du dernier Conseil municipal

Décision 01-2025

A la demande de Mme Berthomé, Trésorière, constitution de provision pour dépréciation des comptes de tiers : des factures de cantine pour un montant de 21.40€ n'ont pas été payées.

Délibérations

1/ Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier l'organisation du temps scolaire. Les horaires sur 4 jours seront désormais les suivants pour tous les écoliers : 8H45 – 12H15 et 14H – 16H30. Les APC seront de 16H30 à 17H les mardis et jeudis.

Unanimité

2/ Demande de subvention : DETR programme Ecole Numérique rurale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le souhait de poursuivre la dotation de l'école en matériel informatique dans le cadre du dispositif école numérique qui sera reconduit pour 2026.

Il est envisagé d'acheter pour 2026 un écran interactif Viewsonic avec le portable dédié ainsi qu'un portable de direction pour l'école. Le devis est réparti ainsi :

- 2 725€ HT soit 3270€ TTC pour l'écran interactif et ses équipements
- 665€ HT soit 798€ TTC pour un ordinateur portable de direction

Unanimité

3/ Approbation d'une convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques – ELECTRIC 55 CHARGING –

Installation sur la place de la mairie d'un emplacement de charge pour véhicules électriques pour deux bornes. Une convention pour occupation du domaine public sera signée pour 20 ans et la société Electric 55 Charging s'engage à verser une redevance annuelle.

Monsieur le Maire précise, après vérification, que les actes de vandalisme seront pris en charge par la société Electric 55 Charging. Les bâtiments de France ont également donné leur accord pour l'implantation de bornes.

Unanimité

4/ Demande subvention : DETR voirie 2026

Un devis du bureau d'études Dejante a été présenté. La dépense s'élève à 113 133.20€ HT soit 135 759.84€ TTC.

Une subvention de 35 000€ peut être octroyée.

Unanimité

5/ Demande de subvention auprès de la DRAC pour restauration de la Chapelle du Saillant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager une restauration de la Chapelle du Saillant : un avis a été rendu par l'Inspection générale des Monuments Historiques.

Un devis de l'architecte Monsieur Dodeman est parvenu en mairie pour un montant qui s'élève à 464 326.49€ HT (dont 39 919.47€ HT d'honoraires d'architecte) soit 557 191.79€ TTC. Un dossier va être envoyé à la DRAC pour une demande de subvention. Le projet débutera en fonction de leur réponse.

Unanimité

6/ Travaux sur les voies communales – demande de subvention agglo (FST)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du dossier sur les travaux des voies communales.

Les devis du bureau d'études Dejante et de l'entreprise Lacombe ont été présentés. La dépense s'élève à 126 273.30€ HT soit 151 527.96€ TTC.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de l'Agglo de Brive est possible dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial (FST) pour un montant d'environ 28 000€.

Unanimité

7/ Procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions ci-dessous dans le cimetière du bourg.

CARRE 1 RANG 1 NUM 2 inconnu C1 R1 N10 LABROUSSE C1 R1 N11 MONTET BOUTOT C1 R1 N16 inconnu C1 R1 N21 BOURDU C1 R1 N 22 RAYNAL C1 R1 N24 LACHEZE PLOTON C1 R2 N41 inconnu C1 R2 N43 inconnu C1 R2 N45 BOURZEIX JOUDOUX	C1 R2 53 LACHENAUD FRADIN C1 R2 N56 SEMBLAT C1 R2 N60 inconnu C1 R2 N62 ET 63 GERODOLLE LAGUEYRIE C1 R3 N68 ANACR C1 R3 N 72 SOLOMAGNE C1 R3 N73 LACOMBE C1 R3 N80 CHAREILLE C1 R2 N50 SARLENDIE MOUSSOURD
--	---

Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à trois reprises, les 2 septembre, 14 octobre et 26 novembre 2024.

Unanimité du Conseil qui autorise Monsieur le Maire au nom de la commune à reprendre et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

8/ Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission à la Cour de Justice de l'Union Européenne : intervention volontaire de la commune au soutien du recours de l'Etat

Soutien au recours. Le Conseil Municipal de la Commune de Voutezac apporte son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union Européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-MERCOSUR.

Unanimité

Questions diverses

Monsieur Géraudie explique qu'en collaboration avec l'ASVS, le Comité des Fêtes et les Amis du Pont du Saillant, des balades secrètes seront organisées avec le Conseil Départemental de la Corrèze pendant l'été, si toutefois la commune est retenue.

Loïc Jarrige a envoyé en mairie une proposition de Intramuros pour mettre en place des panneaux signalant que Voutezac adhère à ce système. Accord du Conseil pour en acheter, à voir en fonction du budget.

Monsieur le Maire dit que le compte financier sera voté avant les élections. Il propose que la révision des tarifs communaux se fasse en juin pour l'année prochaine. Pour les taux des impôts, pas d'augmentation prévue en 2026.

Une demande de Food Truck a été déposée en mairie : le conseil la refuse.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société de chasse de Voutezac : cette association souhaite acquérir un terrain communal dans le hameau de Crouzevialle pour installer une cabane de chasse. Il faudrait également que cette parcelle soit desservie par les réseaux eau et électricité. Le Conseil Municipal consulte le cadastre et émet un avis défavorable car l'implantation serait dans un secteur non viabilisé et non constructible.

Le Maire

Jean-Claude REYNAUD

Le Secrétaire

Julie DALMON